



APRES LE DEPOT DE CETTE DEMANDE ET AVANT LA DECISION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES, LA FAMILLE EST INVITEE A
PRENDRE CONTACT AVEC LA MAIRIE DE LA COMMUNE DE RATTACHEMENT DE L'ECOLE DE SECTEUR SCOLAIRE NORMALEMENT
FREQUENTEE.

ETAT CIVIL

ENFANT :

NOM :
PRENOM :
Date et lieu de naissance :

PERE :

NOM :
PRENOM :
ADRESSE :
Tél. :

MERE :

NOM :
PRENOM :
ADRESSE :
Tél. :

AUTRE RESPONSABLE LEGAL :

NOM :
PRENOM :
ADRESSE :
Tél. :



Joindre un justificatif de domicile (dernière quittance de loyer, facture d'électricité...)

Joindre la photocopie de l'acte de jugement précisant le mode de garde de l'enfant (si parents séparés)

MOTIF DE LA DEMANDE DE DEROGATION (cocher la case correspondante)

Raison médicale (préciser s'il s'agit d'un accord avec l'éducation nationale et fournir décision de la
commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées)

Obligations professionnelles des parents lorsqu'ils résident **dans une commune qui n'assure pas
directement ou indirectement la restauration et la garde des enfants** ou si la commune n'a pas
organisé un service d'assistantes maternelles agréées (attestation à fournir)

Présence d'un frère ou d'une sœur dans un établissement scolaire de la même commune
(joindre une attestation de scolarité)

Autre motif ou explication non règlementaire : horaires de travail, problème particulier



oui non *Si oui, exposer sur papier libre le motif et joindre les justificatifs nécessaires*

ETABLISSEMENT SOUHAITE

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Pôle scolaire L'Etang Vergy | <input type="checkbox"/> Regroupement scolaire Chamboeuf |
| <input type="checkbox"/> RPI Morey-Saint-Denis | <input type="checkbox"/> RPI Brochon/Fixin <input type="checkbox"/> Ecole Couchey (maternelle/élémentaire) |
| <input type="checkbox"/> Gevrey Roupnel Maternelle | <input type="checkbox"/> Gevrey Roupnel Elémentaire |

Classe qui sera fréquentée durant l'année scolaire 2015/2016 (entourer la réponse) :

TPS - PS - MS - GS - CP - CE1 - CE2 - CM1 - CM2

Avis de la commune de résidence :

Décision : FAVORABLE DEFAVORABLE

Date : Signature du Maire :

- SI LA DEROGATION NE VOUS EST PAS ACCORDEE PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES, VOUS ETES INVITE A REPRENDRE CONTACT AVEC LA MAIRIE DE LA COMMUNE DE RATTACHEMENT DE L'ECOLE NORMALEMENT FREQUENTEE POUR CONSTITUER LE DOSSIER D'INSCRIPTION.
- SI LA DEROGATION VOUS EST ACCORDEE PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES, VOUS ETES INVITE A PRENDRE CONTACT AVEC LA MAIRIE DE LA COMMUNE DE RATTACHEMENT DE L'ECOLE DEMANDEE POUR CONSTITUER LE DOSSIER D'INSCRIPTION.

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur ce document.

Fait à : Signature des parents ou du représentant légal :
Le :

Cadre réservé à l'administration

Avis de la Commission scolaire de la Communauté de Communes :

Date : Signature de la Vice Présidente :

Décision de la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin :

Décision : FAVORABLE DEFAVORABLE

Date : Signature du Président :



La scolarisation des enfants originaires d'une commune extérieure à la Communauté de communes dans une des écoles du territoire communautaire ne peut intervenir qu'en **fonction des places disponibles** dans cette dernière, aussi bien en maternelle qu'en élémentaire.

La validité de la dérogation obtenue est limitée au cycle pour lequel elle a été sollicitée (cycle maternel ou élémentaire). **Au passage de l'école maternelle à l'élémentaire, celle-ci doit donc être renouvelée.**

La Communauté de communes de Gevrey-Chambertin ayant la compétence scolaire, c'est elle qui accorde ou refuse les dérogations ainsi que le Maire de la commune d'origine de l'enfant (circulaire n° 89-273 du 25/08/ 1989).

Dossier à retourner à l'adresse suivante :

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE GEVREY-CHAMBERTIN
Service Scolaire
Espace Léopold - 25, avenue de la Gare - BP 34
21220 GEVREY-CHAMBERTIN
Tél : 03.80.51.84.59 - Fax : 03.80.51.81.72
e-mail : ccgevrey.scolaire@nerim.net
Site Internet : ccgevrey-chambertin.com

Date limite de dépôt :

13 mai 2015

Tout dossier incomplet ne sera pas examiné

La décision de la communauté de communes sera communiquée par courrier à la famille fin mai 2015
(aucune réponse avant cette date)